DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

Plan Local d'Urbanisme

Pièce 4.2 : DOCUMENTS GRAPHIQUES
Planche N°2

Echelle : 1/1 000

Arrêté le 27 mai 2021

Approuvé le 19 décembre 2022

ARTELIA
AGRI & FORET
PAYS D'OCCITANIE, DU MEDITERRANEE ET DE GUYANNE

LEGENDE

Zones urbaines : secteurs fonctionnels

Zones urbaines : secteurs à densités et emprises différenciées

Zones à vocation économique et de loisirs

Zones à fortes mixité et densité fonctionnelle

Zones touristiques

Zones à protéger du fait de la présence d'activités agricoles

Zones à vocation dominante d'habitat

Zones à vocation dominante d'activités économiques

Zones à vocation dominante d'équipements

Zones de développement de l'activité touristique

Zones de développement de l'activité économique

Espaces naturels

Espaces boisés classés (art. L.113-1 du code de l'urbanisme)

Espaces à protéger pour des motifs écologiques, paysagers ou de continuité écologique (art. L.151-23 du code de l'urbanisme)

Zones de servitudes d'utilité publique

Limite de commune

Limite de département

Réseau de fibre optique à protéger (art. L.151-41 du code de l'urbanisme)

Périmètre d'étude d'axe

Numéro	Désignation	Bénéficiaire
1	Chemin rue Jean Jaurès (Ouest)	Commune
2	Chemin rue Jean Jaurès (Est)	Commune
3	Aménagement des berges de l'Arrats	Département
4	Création d'une voie nouvelle	Commune
5	Aménagement du site	Commune
6	Création d'un pôle d'échanges multimodal	Commune
7	Création d'une voie nouvelle	Commune
8	Création des aménagements de sécurité routière	Commune
9	Création d'une voie nouvelle	Commune
10	Création d'un parking paysager	Commune
11	Création d'un parking	Commune
12	Création d'une voie nouvelle	Commune
13	Création d'un chemin piétonnier (réservation de l'emprise de 2 m)	Commune
14	Création d'une liaison	Commune

MARAMBAT
SAINT-JEAN-POUTGE
LAMNEPAX
DEMU
CASTILLON-DEBATS
CAILLAVET
ROQUEBRUNE
PRENERON